



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue à la salle communautaire de Rivière-Beaudette située au 1010, chemin Sainte-Claire et par visioconférence le mercredi 16 septembre 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le représentant de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et Julie Cassab, greffière.

Sont absents, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr et le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance ordinaire du conseil, madame Julie Cassab, greffière prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, souhaite la bienvenue à monsieur Shawn Campbell, représentant de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Il souligne également la présence du capitaine Marc Robert de la Sûreté du Québec et de madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges.

Monsieur Bousez félicite en son nom et celui des membres du conseil, monsieur Pierre Lalonde, pour son élection par acclamation à titre de maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades le 5 septembre dernier.

**20-09-16-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**20-09-16-02** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour en avançant les points 11.2 à 11.4.5 à la suite de l'état de situation COVID afin de libérer madame Julie Labelle, agente de développement en environnement et en reportant le point 13.2.1 « Fonds de développement des territoires – Rapport annuel d'activités 2019-2020 : autorisation » à une séance ultérieure.

**Proposition adoptée.**



### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Tous les suivis ont été effectués.

#### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2020 : ADOPTION

**20-09-16-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 août 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

#### 3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020 : ADOPTION

**20-09-16-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 août 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

#### 4.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Le capitaine Marc Robert de la Sûreté du Québec (SQ) mentionne que la situation a évolué avec les différentes zones et niveaux d'alertes du gouvernement. Les interventions se font de manière préventive, selon les directives gouvernementales, notamment de la sensibilisation au niveau du port du masque.

Le capitaine Robert mentionne une intervention pour un rassemblement de 1 000 véhicules modifiés à Vaudreuil-Dorion au cours des derniers jours, alors que plusieurs constats ont été émis en termes de bruit ou de conduite dangereuse.

Le capitaine Robert mentionne que seulement 32 membres de la Sûreté du Québec ont testé positifs à la COVID sur 9 000 employés.

Enfin, il invite les élus à prévenir la SQ des rassemblements ou événements dans leur municipalité, que ceux-ci soient organisés par la municipalité ou non, afin d'assurer une présence policière.

#### 4.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION

Madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) félicite le Comité 21, qui a tenu sa Grande Rentrée du développement durable en mode virtuel pour la toute première fois. Elle souligne la participation d'une centaine de personnes aux différentes activités.

Madame Brunet rappelle que plusieurs prêts d'urgence ont été octroyés depuis le mois de mars, pour un montant de 1,4 million de dollars provenant de l'enveloppe du ministère de l'Économie. Elle mentionne que le moratoire de 3 mois est écoulé et que 90 % des entreprises ont débuté les remboursements. Madame Brunet mentionne la santé financière des entreprises de la région dans les circonstances.



Madame Brunet mentionne que la semaine prochaine, DEV doit déployer son programme d'appui pour la transformation numérique des entreprises avec l'enveloppe de 1,2 million de dollars dont 80 % des fonds proviennent du Fonds local d'investissement et 20 % du Fonds de relance COVID.

Au niveau du projet du Hub alimentaire, 9 projets ont été soumis dans le cadre d'un appel de projets de la Communauté métropolitaine de Montréal. Les plans d'affaires et calendriers des récoltes doivent être élaborés dans les prochaines semaines.

Madame Brunet rappelle que le nouveau site Internet pour promouvoir l'achat local dans Vaudreuil-Soulanges a été lancé et invite les élus à en faire la promotion.

Enfin, madame Brunet mentionne que DEV doit faire une réévaluation de son plan d'intervention en fonction des différents niveaux d'alertes du gouvernement pour accompagner et soutenir les entreprises les plus affectées.

#### 4.3 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

##### 4.3.1 TABLEAU FONDS D'URGENCE ET DE RELANCE COVID-19 – BESOINS COMMUNAUTAIRES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

##### 4.3.2 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à soutenir les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une baisse importante de leur achalandage depuis le début de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière offerte correspond à un maximum de 50 % des pertes de recettes tarifaires provenant des usagers et subies au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le service de Taxibus Soulanges desservant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique a connu une importante baisse de recettes tarifaires pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ exige que la demande d'aide financière soit accompagnée du budget d'opération du Taxibus Soulanges pour 2020;

CONSIDÉRANT le budget d'opération du Taxibus Soulanges pour 2020, adopté par la résolution 20-02-26-05, soit :

Revenus	Dépenses
Contribution des municipalités desservies : 9 062 \$	Exploitation du service : 160 450 \$
Contribution des usagers : 60 000 \$	Frais administratifs : 46 320 \$
Aide financière du MTQ : 137 708 \$	Promotion : 3 322 \$
<b>Total : 206 770 \$</b>	<b>Total : 206 770 \$</b>

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu  
**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le



directeur général adjoint à déposer une demande de financement au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le service de Taxibus Soulanges.

**Proposition adoptée.**

#### **4.4 ADMINISTRATION ET GESTION BUDGÉTAIRE**

##### **4.4.1 FORMAT ET LIEUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU CA : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT le rehaussement du niveau d'alerte de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction de la santé publique de la Montérégie;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-06** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

**de tenir** les séances du conseil, du comité administratif et des différents comités par visioconférence jusqu'à nouvel ordre.

**Proposition adoptée.**

##### **4.4.2 VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : INFORMATION**

CONSIDÉRANT que la tenue de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes est désormais permise en vertu de l'arrêté numéro 2020-058 du 17 août 2020;

POUR CE MOTIF,

**20-09-16-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**de tenir** la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le lundi 19 octobre 2020 à 10 h, à la salle du Bas-Canada du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, situé au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion.

**de donner** un avis public d'au moins 15 jours de la tenue de ladite vente, conformément au Code municipal.

**Proposition adoptée.**

**\*\* LES POINTS QUI SUIVENT ONT ÉTÉ DEVANCÉS (11.2 À 11.4.5)**

#### **11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **11.2.1 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-12-04 octroyant le contrat pour la réception, le traitement et la valorisation de la matière organique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à GSI Environnement inc. d'une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2021, avec deux (2) options de prolongation d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 et du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le contrat arrive à échéance le 30 avril 2021 et que la MRC veut bénéficier d'une année de prolongation aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial, et ce, pour un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur;



CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 18 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 32 446;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-18** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **prolonger** le contrat pour la réception, le traitement et la valorisation de la matière organique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, aux mêmes modalités et conditions, selon le prix unitaire à la tonne de 40,49 \$, avant taxes, pour un montant estimé, selon le contrat, de 894 505,84 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

### **11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **11.4 ÉCOCENTRES**

#### **11.4.1 PROJET DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE SUR L'ÎLE PERROT : AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-08-12 mandatant la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges de procéder à la mise en place d'un nouvel écocentre sur l'île Perrot;

CONSIDÉRANT les besoins budgétaires afin de procéder à des évaluations professionnelles, ainsi qu'à des études géotechniques et environnementales;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 00 446, mais qu'un nouveau poste budgétaire a été créé spécifiquement pour le projet d'écocentre sur l'île Perrot 02 454 07 446;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

**de transférer** 75 000 \$ du poste budgétaire 02 454 00 446 Écocentres clé en main au poste 02 454 07 446 Projet écocentre sur l'île Perrot pour l'année 2020.

**Proposition adoptée.**

#### **11.4.2 AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉCOCENTRE À RIGAUD : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de l'écocentre à Rigaud, soit le guichet d'accueil, l'aménagement paysager et la clôture au pourtour de l'écocentre n'ont pas été complétés suite à l'ouverture de l'écocentre en 2016;



CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Rigaud, gestionnaire du site, de débiter les travaux à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 18 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**D'autoriser** la Ville de Rigaud à **effectuer** les travaux pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges et en son nom jusqu'à un montant maximal de 120 500 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

#### **11.4.3 TRAVAUX DE PAVAGE À L'ÉCOCENTRE À SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre à Saint-Zotique connaît une forte hausse de l'achalandage et du tonnage de matières apportées, soit une augmentation respective de 42 % et 49 % en 2019;

CONSIDÉRANT la proposition de la Municipalité de Saint-Zotique, gestionnaire du site, d'effectuer des travaux d'asphaltage afin de créer un espace d'entreposage supplémentaire de 400 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE cet espace permettra d'ajouter un conteneur maritime pour l'entreposage réglementaire des produits électroniques, d'ajouter des conteneurs supplémentaires pour l'entreposage de la peinture et d'optimiser l'entreposage des remises de résidus domestiques dangereux et du polystyrène;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 18 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-21** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'autoriser** la Municipalité de Saint-Zotique à **effectuer** les travaux pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges et en son nom jusqu'à un montant maximal de 45 000 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

#### **11.4.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX – RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;



CONSIDÉRANT QUE les contrats pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges arrivent à échéance le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 18 août 2020;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **André Bélanger** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **procéder** à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

#### **11.4.5 APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-15-18 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières résiduelles du Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 26 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme aux exigences de la MRC;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-23** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de mandater** le préfet et le directeur général ou le directeur général adjoint pour négocier le contrat à la baisse.

**Proposition adoptée.**

**\*\* On poursuit avec les points prévus au projet d'ordre du jour**

#### **5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**



**5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 24 FÉVRIER 2020 : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

**5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 12 MAI 2020 : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

**5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

CONSIDÉRANT le point 4 du compte rendu de la table régionale d'aménagement du 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le besoin de créer un comité technique pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-08** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** la démarche proposée par la table régionale d'aménagement pour l'élaboration du PRMHH tel que décrit au point 4 du compte rendu de la table régionale d'aménagement du 8 septembre 2020;

**de former** un comité technique pour l'élaboration du PRMHH composé d'un fonctionnaire des municipalités d'Hudson, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Saint-Zotique, Sainte-Justine-de-Newton et Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 20 AOÛT 2020 : ADOPTION**

**20-09-16-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments du 20 août 2020;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer les documents afférents à la vente de l'immeuble situé au 420, boulevard Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion à la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

**5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION**

**20-09-16-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table de l'eau extraordinaire du 2 septembre 2020.

**Proposition adoptée.**



## 5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 10 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION

Monsieur Bériault procède au dépôt du compte rendu et mentionne que :

CONSIDÉRANT que les municipalités du Bassin 1 s'entendent sur le principe d'une déclaration de compétence par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'application de l'article 3.2 f) de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, relativement aux bandes riveraines en milieu agricole, pour une durée d'un (1) an et que pour ce faire, une réunion sera convoquée avec les municipalités du Bassin 1 pour définir les détails du projet pilote;

CONSIDÉRANT les sommes rattachées au projet pilote de bandes riveraines, soit :

- Salaires et cotisations de l'employeur : 73 150 \$
- Équipement : 1 000 \$
- **TOTAL** : 74 150 \$

CONSIDÉRANT la répartition des sommes entre les municipalités participant au projet pilote, à savoir :

Municipalités	Bassin no 1
Coteau-du-Lac	6,78 %
Les Coteaux	4,81 %
Saint-Clet	2,35 %
Saint-Polycarpe	41,36 %
Saint-Télesphore	11,00 %
Saint-Zotique	2,36 %
Sainte-Justine-de-Newton	31,34 %
<b>TOTAL:</b>	<b>100,00 %</b>

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-11** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table de l'eau du 10 septembre 2020;

**d'approuver** le montant et la répartition des sommes relatives au projet pilote;

**que** la MRC **organise** une rencontre avec les municipalités concernées pour définir les modalités de la déclaration de compétence par résolution pour l'application de l'article 3.2 f) de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, relativement aux bandes riveraines en milieu agricole, sur le territoire du Bassin 1 pour une durée d'un (1) an.

**Proposition adoptée.**

## 5.7 COMPTE RENDU DU COMITÉ INFO TERRITOIRE DU 3 SEPTEMBRE 2020 : ADOPTION

**20-09-16-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

**d'adopter** le compte rendu du comité Info territoire du 3 septembre 2020.

**Proposition adoptée.**



## 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

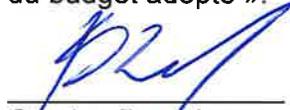
### 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

#### 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**20-09-16-13** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-09-16 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-09-16, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

### 6.3 BÂTIMENTS

#### 6.3.1 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ, VENTE DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande du vendeur de signer une entente de confidentialité;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint, à signer l'entente de confidentialité.

**Proposition adoptée.**

## 7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

## 8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

## 9. SÉCURITÉ

### 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.



## 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

## 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

### 9.3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2019-78 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - ZONES INONDABLES : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

### 9.3.2 CONCOURS INSPIRATION MMQ – DÉVOILEMENT DES FINALISTES : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication, responsable des relations avec le milieu, procède au dépôt du document. Il mentionne l'importance de cette reconnaissance et félicite la ville de Hudson, également finaliste.

Monsieur Richard mentionne que la mobilisation régionale dans la gestion de la crise a véritablement inspiré le jury et que ce modèle est maintenant proposé à l'ensemble du Québec. Monsieur Richard mentionne que les lauréats seront annoncés le 25 septembre prochain et souhaite bonne chance à la ville de Hudson.

## 10. COUR MUNICIPALE

### 10.1 DÉSIGNATION DE COORDONNATRICES POUR L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) : AUTORISATION

ATTENDU QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) communique certains renseignements à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges communique certains renseignements à la SAAQ;

ATTENDU QU'à cet effet, la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ le 30 janvier 1996;

ATTENDU QUE la greffière de la MRC et de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges et la greffière-adjointe doivent agir à titre de coordonnatrices de l'entente et responsables des employés désignés;

ATTENDU QUE la greffière de la MRC et de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges et la greffière-adjointe doivent agir à titre de responsables de la diffusion des renseignements et responsables du protocole technique;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a nommé par résolution madame Julie Cassab à titre de greffière de la MRC et de la cour municipale de Vaudreuil-Soulanges et madame Claudie Gaudreau à titre de greffière-adjointe;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu



**de désigner** mesdames Julie Cassab et Claudie Gaudreau pour l'application de ladite entente :

- coordonnatrice de l'entente;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la SAAQ;
- responsable de la diffusion des renseignements;
- responsable du protocole technique;

**que** madame Julie Cassab, responsable des employés désignés, **puisse désigner** une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire;

**de désigner** madame Claudie Gaudreau pour seconder madame Julie Cassab dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire;

**que** mesdames Julie Cassab et Claudie Gaudreau, responsables des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la SAAQ, **soient** elles-mêmes **autorisées** à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisées à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

**Proposition adoptée.**

## 11. ENVIRONNEMENT

### 11.1 COURS D'EAU

#### 11.1.1 DEMANDE D'APPUI DU COBAVER-VS POUR LE PROJET : « ÉVALUATION ET ADAPTATION DE LA RECHARGE DES EAUX SOUTERRAINES POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTÉRÉGIE » : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document. Il mentionne que ce sujet a été abordé dans le compte rendu de la table de l'eau du 10 septembre.

#### 11.1.2 DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE DU PROJET « PROTECTION DE BANDES RIVERAINES AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE : PHASE 2 (VOLET 1 – SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DU FRR POUR LA MONTÉRÉGIE » : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et mentionne que les municipalités pourront se positionner par rapport à cette demande.

#### 11.1.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA BRANCHE PRINCIPALE ET LA BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur la branche principale et la branche 1 de la rivière à la Raquette, dans la municipalité de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-12-14 autorisant la MRC à procéder à un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 3 septembre 2020 suite à l'appel d'offres public, publié le 13 août 2020, pour l'entretien de la branche principale et la branche 1 de la rivière à la Raquette;



CONSIDÉRANT QUE la conduite de prise d'eau est entièrement sur le terrain du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coteau-du-Lac demande de continuer l'apport en eau dans le bras de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'étanchéité des digues du canal de Soulanges sont des enjeux dans les travaux et dans la recherche d'une solution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table de l'eau du 2 septembre 2020;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**de demander** au ministère des Transports du Québec **d'assumer** sa responsabilité à l'égard de la conduite de prise d'eau qu'elle a fait installer avec Hydro-Québec;

**de demander** au ministère des Transports du Québec d'agir en bon citoyen corporatif en assumant les dépenses de plus de 89 000 \$ pour les travaux réalisés par la MRC et les dépenses à venir;

**de transmettre** copie de la présente résolution à la Ville de Coteau-du-Lac pour appui;

**de transmettre** copie de la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel et à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard.

**Proposition adoptée.**

Monsieur Pierre Lalonde, maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, mentionne que sa municipalité vit une problématique avec les débits d'eau à l'écluse numéro 3 du canal de Soulanges, et que des accumulations de débris causent des odeurs et des risques à la sécurité des personnes. Il mentionne que la municipalité a communiqué la problématique au ministère des Transports, mais attend toujours une réponse. Il demande que la MRC profite de cette communication pour réitérer la demande de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

**12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

**12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

**12.3 APPLICATION DE L'ARTICLE 65 AL.2 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES - CORRESPONDANCE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait la promotrice, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;



CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'octroyer** le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche principale et la branche 1 de la rivière à la Raquette dans la municipalité de Très-Saint-Rédempteur à 9124-4277 Québec inc. (Noël et fils) pour un montant total de 98 113,92 \$ incluant les taxes applicables et d'affecter la dépense au bassin 2 à la municipalité de Sainte-Marthe : 57,21 %; à la ville de Rigaud : 19,8 %, à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %, à la ville de Saint-Lazare : 5,22 %, à la ville de Vaudreuil-Dorion : 4,03 % et à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur : 2,26 %.

**Proposition adoptée.**

**11.1.4 LETTRE DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC CONCERNANT LEUR POSITION POUR L'OUVERTURE DE LA VANNE À LA BRANCHE DE LA RIVIÈRE ROUGE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

Il mentionne que ce sujet a été abordé dans le compte rendu de la table de l'eau du 10 septembre.

**11.1.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AFIN DE REPRENDRE LA RESPONSABILITÉ DE LA PRISE D'EAU DE LA RIVIÈRE ROUGE À COTEAU-DU-LAC : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le canal de Soulanges a été construit entre 1892 et 1898;

CONSIDÉRANT QU'un méandre de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac a été dévié et asséché pour linéariser la rivière et la faire s'écouler dans le siphon sous le canal de Soulanges lors de la création du canal;

CONSIDÉRANT QUE la construction du canal de Soulanges est responsable de l'assèchement de ce bras de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT la conduite de prise d'eau installée dans le canal de Soulanges en 1971 pour apporter de l'eau au bras asséché de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac afin de compenser les travaux de construction du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de conception et d'aménagement de la prise d'eau ont été réalisés et payés par Hydro-Québec en 1971 et acceptés par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Transports du Québec reçue le 21 mai 2020 qui demande à la MRC de réaliser des travaux de réparation sur la conduite de prise d'eau dans un délai de 2 semaines;

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'urgence réalisés par la MRC entre le 2 et le 10 juin 2020 sur la prise d'eau pour remplacer une partie affaissée sur la conduite dans la digue du canal de Soulanges, sous la piste cyclable;

CONSIDÉRANT ces travaux de réparation temporaires, permettant de sécuriser les lieux près de la piste cyclable, comme demandé par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux devront être réalisés dans les prochaines années puisque la conduite de prise d'eau a atteint sa fin de vie utile;



CONSIDÉRANT les modifications autorisées par le gouvernement du Québec pour la chasse au gros gibier dans la zone 8 Nord, qui inclut la MRC de Vaudreuil-Soulanges et permet l'utilisation d'armes de gros calibre;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de sécurité des biens et des personnes posés par l'autorisation d'utiliser des armes de gros calibre dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-25** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

**de demander** au gouvernement de revenir sur sa décision concernant l'utilisation d'armes de gros calibre dans la Zone 8 Nord;

**de créer** une Zone 8 OUEST (secteur 65) ne permettant pas l'utilisation d'armes de gros calibre;

**de transmettre** copie de la présente résolution aux MRC contiguës, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, ainsi qu'aux députés régionaux pour appui;

**Proposition adoptée.**

### **13. DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

##### **13.2.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019-2020 : AUTORISATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

##### **13.2.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 - MISE EN OEUVRE 2020-2021 – PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE ET POLITIQUE DE SOUTIEN : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;



CONSIDÉRANT que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » en égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a également informé la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'elle n'accepterait plus de demandes d'exclusion provenant d'une municipalité locale sans qu'elle ne soit appuyée par la CMM alors que jusqu'ici, l'appui de la municipalité régionale de comté était suffisant;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a interpellé la CPTAQ sur ce sujet à travers la résolution 20-07-08-14;

CONSIDÉRANT la correspondance de la CPTAQ du 31 août 2020, où la Commission suspend momentanément la mise en oeuvre de la mesure annoncée dans le but d'échanger avec certains représentants qui l'ont interpellé;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-24** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

**de demander** à la CPTAQ une rencontre afin d'être entendu sur l'application de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

**de demander** que la CPTAQ continue de traiter les demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur MRC;

**de transmettre** copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Simon Jolin-Barrette, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur Stéphane Labrie, ainsi qu'à la Présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

**Proposition adoptée.**

## **12.4 MODIFICATION AUX RÈGLES DE CHASSE AU GROS GIBIER DANS LA ZONE 8 NORD : POSITIONNEMENT**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, procède au dépôt des documents et demande aux élus de prendre position quant aux changements de réglementation autorisés par le gouvernement du Québec pour la chasse de gros gibier dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'interventions régionales » et de les rendre disponibles sur son site internet;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (Fonds de développement des communautés) ainsi qu'une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de services de DEV Vaudreuil-Soulanges) et de les rendre disponibles sur son site internet;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-26** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'adopter** dans le cadre du FRR 2020-2021 les « Priorités d'interventions régionales », la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et la « Politique de soutien aux entreprises », de déposer ces informations sur le site internet de la MRC et de transmettre une copie au MAMH à titre informatif.

**Proposition adoptée.**

### **13.2.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 – MISE EN OEUVRE 2020-2021 – RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente 2020-2025 conclue avec le MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2020-2021 une somme de 1 388 178 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'interventions régionales qu'elle a identifiées;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2020 et qui prendra fin le 31 mars 2021;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-27** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'approuver** l'affectation suivante des sommes du FRR 2020-2021 :

	<b>Organisation</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
1	Développement Vaudreuil-Soulanges	Soutien à sa mission de développement local, incluant : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'entrepreneuriat et l'économie sociale;</li><li>▪ le soutien à l'innovation touristique;</li><li>▪ la promotion des attraits touristiques;</li><li>▪ le soutien aux navettes fluviales régionales.</li></ul>	775 110 \$



2	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	Fonds pour projet structurant (Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité des milieux de vie et fonds disponibles pour des projets de coconstruction)  (Trois derniers trimestres de 2020 et 1 <sup>er</sup> trimestre de 2021)	100 000 \$
3	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	Fonds disponibles au conseil pour soutenir les projets structurants	513 068 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			1 388 178 \$

**Proposition adoptée.**

#### 13.2.4 APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme qui répond au besoin d'accompagnement des municipalités qui doivent relever des défis face aux enjeux de développement durable et social, de promotion de la santé et de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec les objectifs de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre du Réseau québécois de Villes et Villages (RQVVS) en santé lequel a fusionné en 2019 avec le Carrefour action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Carrefour action municipale et famille (CAMF) de proposer la candidature d'administrateurs au poste de représentant des MRC à son conseil d'administration;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-28** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de nommer** monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, au poste de représentant des MRC sur le conseil d'administration de Carrefour action municipale et famille (CAMF).

**Proposition adoptée.**

#### 13.2.5 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CONCERTATION HORIZON : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE Concertation Horizon, un organisme de concertation régionale intégrée, a comme objectif général d'assurer la mobilisation et la concertation des acteurs-clés régionaux et territoriaux en soutien au développement social pour les cinq MRC de l'ouest de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec les objectifs de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est membre de Concertation Horizon;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de Concertation Horizon demandent que les MRC membres désignent des représentants à son conseil d'administration;



POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-29** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de nommer** messieurs Yvan Cardinal, préfet suppléant et Simon Bellemare, directeur général adjoint, à titre de représentants de la MRC sur le conseil d'administration de Concertation Horizon.

**Proposition adoptée.**

**14. HABITATION**

Aucun sujet traité.

**15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

**16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Aucun sujet traité.

**17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

**17.1 RECONNAISSANCE DES INSTANCES DE COLLABORATION RÉGIONALE PAR LE GOUVERNEMENT ET LES UNIONS MUNICIPALES : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que depuis l'abolition des conférences régionales des élus (CRÉ), les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec et les territoires équivalents se sont dotés d'instances de collaboration régionale, certaines constituées en table de préfets ou encore en table des MRC et disposant de gouvernances à géométrie variable selon les arrangements institutionnels convenant aux acteurs locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les membres de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) à l'effet que celle-ci soit reconnue comme une instance de premier plan par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la TCRM a adopté la résolution numéro 570-09-2018 demandant au gouvernement une aide financière pour le fonctionnement et la coordination de ses activités;

CONSIDÉRANT que la TCRM permet l'exercice d'une gouvernance régionale partagée entre ses 14 MRC et l'agglomération de Longueuil, sur des bases de réciprocité et de solidarité;

CONSIDÉRANT que la TCRM a facilité jusqu'ici le déploiement de plusieurs programmes gouvernementaux destinés aux régions;

CONSIDÉRANT que la TCRM assume aujourd'hui plus que jamais, en plus de sa mission d'origine, une panoplie de responsabilités, dont celle relative au développement régional, mais dispose pour ce faire de temps et de ressources financières limités;

POUR CES MOTIFS,

**20-09-16-30** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

**de demander** au gouvernement du Québec de reconnaître les tables de préfets comme instances de concertation à l'échelle de chaque région et que leur soient accordées, en conséquence, les ressources financières nécessaires à leur bon fonctionnement;



**de transmettre** cette résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, au ministre responsable de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

**de transmettre** cette résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) pour information et suivi de leur demande d'appui.

**Proposition adoptée.**

**18. CULTURE**

Aucun sujet traité.

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, rappelle aux élus que les membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont adopté une résolution il y a plusieurs années afin d'assurer la tenue d'un lac-à-l'épaule dans les jours précédents l'adoption de ses budgets. Or, conformément à cette résolution, le lac-à-l'épaule 2020 doit avoir lieu les 18, 19 et 20 novembre prochains. Il mentionne que la MRC se penche sur différents scénarios pour permettre la tenue de cet événement dans le contexte actuel de pandémie. Il invite les élus à partager leurs idées et recommandations à cet égard.

**20. RAPPORT DES ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Julie Cassab, greffière au [jcassab@mrcvs.ca](mailto:jcassab@mrcvs.ca)

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens présents dans la salle.

**22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**20-09-16-31** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**que** la séance soit levée à 21 h 3.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier